

AKTUELLE
HERAUSFORDER
UNGEN
IM UMWELT
RECHT –
PERSPEKTIVEN
FÜR EINE
WEITERENTWICK
LUNG

DEFIS
ACTUELS EN
DROIT DE
L'ENVIRONNE
MENT
– PERSPECT
IVES
DE DEVELOPPE
MENT
FUTUR

DÉFIS ACTUELS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT – PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

Cette année, le congrès annuel de l'ADE met l'accent sur :

L'avenir du droit de l'environnement : les futurs défis de la protection de l'environnement

Visions et approches innovantes pour les défis du 21^e siècle

Bases et analyses de la politique environnementale

Rôle du droit dans les problèmes environnementaux mondiaux

Modifications juridiques des décrets sur l'environnement :

- Quelle est la suite de la législation sur le bruit ?
- La protection des eaux sous pression

Focus sur

Le séminaire vise à transmettre des connaissances, à mettre en évidence des nouvelles questions juridiques et à développer des stratégies de solutions possibles. L'accent sera mis sur l'échange entre spécialistes et sur la conception prospective d'un droit de l'environnement résilient.

Un cadre interactif offre un espace de discussion et des solutions pratiques.

Séminaire annuel 2025:

13.06.2025

Intervenants

DANIEL BURKHARD, Dr. iur. des., avocat, kanzlei konstruktiv ag

KARIN INGOLD, professeur, Institut de sciences politiques (IPW), titulaire de la chaire, Policy Analysis and Environmental Governance (PEGO), Université de Berne

JOHANNES REICH, professeur de droit, LL.M, titulaire de la chaire, droit public, droit de l'environnement et droit de l'énergie, Université de Zurich

GEORGES T. ROOS, lic. phil.I, futurologue, ROOS Trends & Futures

JUDITH SCHÄLI, Dr en droit, Centre for Development and Environment (CDE), Université de Berne

BEATRIX SCHIBLI, PD Dr en droit, consultante, Schibli et associés, vice-présidente de l'ADE

RETO SCHMID, licencié en droit, directeur de l'ADE

HANS W. STUTZ, Dr en droit, président de l'ADE

Séminaire annuel 2025:

13.06.2025

Programme

À partir de 9h00	Café de bienvenue	
09h30 à 09h40	Ouverture de l'événement	Beatrix Schibli
09h45 à 10h15	Les futurs défis du droit de l'environnement	Georges T. Roos
10h20 à 10h50	Comment le droit de l'environnement peut-il garantir un meilleur environnement ? L'avenir du droit de l'environnement	Johannes Reich
10h50 à 11h20	Pause café	
11h20 à 12h00	La politique environnementale de la Suisse ou comment le droit de l'environnement est interprété dans la pratique politique	Karin Ingold
12h15 à 13h30	Pause de midi	
13h35 à 14h.10	Considérations et approches juridiques pour une gestion durable des biens environnementaux mondiaux – Le rôle de la recherche en droit de l'environnement	Judith Schäli
14h10 à 14h25	Introduction des thèmes principaux : Développements actuels du droit de l'environnement	Reto Schmid
14h30 à 15h00	Approches pour une dynamisation du droit de la protection contre le bruit	Daniel Burkhard
15h10 à 15h40	Pause café	
15h40 à 16h10	La protection des eaux sous pression	Hans W. Stutz
16h20 à 16h30	Discussion finale et synthèse	Beatrix Schibli
17h00 à 17h30	Assemblée générale suivie d'un apéritif	Association pour le droit de l'environnement



Informations

Lieu de réunion

Volkshaus, Zurich ou streaming en direct. Tous les exposés et débats seront traduits simultanément en français.

Frais d'inscription au congrès (sur place ou en ligne)

Membres CHF 330

Non-membres CHF 400.-

Étudiant-es* CHF 150

Réduction en ligne CHF 50

(y compris le repas de midi, les pauses, la documentation numérique, l'apéritif à l'issue de l'assemblée générale)

*jusqu'au niveau master inclus

Documents

Les documents du congrès sont distribués sous forme numérique. Sur commande, les documents du congrès peuvent être distribués sous forme imprimée pour un supplément de Fr. 70.

Organisation

Association pour le droit de l'environnement
Oberer Graben 42
9000 Saint-Gall
+41 44 241 76 91 | info@vur-ade.ch

Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)

Public cible

Juristes de l'environnement ; avocats spécialisés dans le droit de l'environnement, de la construction et de l'aménagement du territoire ; juges et greffiers ; spécialistes des services de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction de la Confédération, des cantons et des communes ; collaborateurs de bureaux de conseil et d'aménagement du territoire ; experts d'organisations environnementales et spécialisées ; responsables de l'environnement dans l'économie ; politiciens.

Date limite d'inscription pour la participation sur place

Le nombre de places est limité. La date limite d'inscription est le 2 juin 2025 / inscription par e-mail ou sur le site web.

En cas d'annulation après le 2 juin 2025, la totalité des frais d'inscription sera facturée.

